

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 21h00 soit de 3 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 10 stagiaires.

Public et pré-requis :

Salariés ayant suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Conseiller et assister l'employeur dans le management à la santé sécurité.
- Repérer et expliquer les enjeux de la prévention et les responsabilités.
- Veiller au respect des obligations réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Analyser les situations de travail.
- Proposer des mesures de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Méthodes pédagogiques :

La formation théorique comprend des exposés permettant d'acquérir les savoirs et des exercices d'application permettant de vérifier les acquis théoriques pour effectuer des analyses de risques dans son entreprise ...

Mise en situation de cas liés aux risques propre à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

Support par vidéo projecteur, Alternance d'apports théoriques et exercices pratiques / d'application.

Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types).

QCM de validation de la partie théorique.

Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Avis après formation :

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme :

Le cadre d'intervention du Référent Prévention :

- Rappel sur la réglementation en vigueur.
- Les objectifs du référent prévention.
- Définition des responsabilités et obligations.

Organisation du management de la SST :

- L'organisation de la démarche.
- L'engagement de la Direction.
- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention.
- L'identification des ressources existantes.
- Les objectifs SST de la structure (définition des objectifs stratégiques et opérationnels).
- Formaliser la politique de Santé Sécurité au Travail.

Développer la culture sécurité :

- Les outils et documents existants.
- Les consignes, règles et procédures (création des outils supports).
- Faire adhérer aux règles de sécurité (implication des salariés).
- Les formations internes et externes.
- Organisation de la communication sur la sécurité (réunions, affichage, outils de communication).

Le suivi et l'évolution du système :

- Le programme et le bilan d'actions Santé Sécurité au Travail.
- Les différents indicateurs (définition des indicateurs en lien avec la structure).
- Le tableau de bord et le suivi des indicateurs (création d'un tableau de bord).
- Les enquêtes, audits et diagnostics (outils et création de support).
- Le traitement des situations d'urgence.
- La revue du Système mis en place (le principe d'amélioration continue).

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.